Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260305-20260108-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026/ 01 / 08 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS **: Vote de subvention communale pour l'Ecole Privée - UDOGEC – ANNEE 2026.**

Dans le cadre du contrat d'association conclu avec l'école privée, il est prévu l'octroi d'une subvention calculée à partir d'une estimation du coût de l'élève public en n-1.

Pour l'année 2025-2026, les effectifs des écoles publique et privée sont respectivement de 172 et 105 élèves, dont 94 élèves pris en charge dans le calcul de la subvention (ensemble des élèves domiciliés à Saint-Père-Marc-en-Poulet et la moitié de l'effectif des élèves domiciliés hors commune).

Après avoir validé les éléments de calcul, l'évaluation de la charge de l'école publique sur l'année scolaire 2025-2026 est estimée à 127 364.03 € soit un coût par élève de 740.49 €.

Par conséquent, la subvention versée à l'école privée, via son organisme de gestion, l'UDOGEC, est de **69 605.92 €.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260305-20260108-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention d'un montant de **69 605.92 €** à l'UDOGEC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à ces opérations.

VOTE : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)